

Personnes présentes :

Equipe enseignante : Mme Murie-Blin, Mme Pollet, Mme Heudier, Mme Dubourg, Mme Enguerrand, Mme Lebouvier, Mr Bourdais, Mme Rozier, Mme Olivier Honoré, Mme Lefèvre, Madame Lelièvre.

Parents représentants : Mme Lefranc, Mme Grandin, M Derouet, M Vaudry, Mme Maignan, Mme Perron, Mme Catherine, Mme Jouanne, Mme Potin.

Employés de la mairie : Sandrine, Adeline, Laëtitia, Maria.

Représentants de la mairie de Percy-en-Normandie : Charly Varin (maire).

Partenaires : Mathieu Therain (président de l'Amicale Laïque).

Absents : Fabien Goffroy (conseiller délégué aux affaires scolaires à la mairie), M Vaudry, Mme Catherine, M Derouet.

Le directeur annonce l'ordre du jour.

Bilan de l'année scolaire

Une année avec un début encore particulier avec le COVID (port du masque, tests, ...) : une fermeture de l'école en décembre car trop de cas positifs, différents protocoles sanitaires.

Dans les périodes difficiles, les familles ont été compréhensives et les situations bien gérées. Le contexte sanitaire a évolué positivement par la suite avec la levée des règles au fur et à mesure.

Pour ce qui est des effectifs, l'année scolaire commence avec 194 élèves et se termine avec 202. Les effectifs continuent d'augmenter depuis 2020 (171 à la rentrée 2020).

L'évaluation d'école en octobre avec une restitution en février. Ce rapport nous permet de redéfinir notre projet d'école. Il sera exposé plus tard. Pour cette année, l'axe 1 du projet d'école s'articulait avec le premier axe de l'école du socle sur la résolution de problèmes : PS/MS les maths œufs, le lexique sur le vocabulaire des problèmes, CM1/CM2 le schéma en barres. L'équipe enseignante a eu une formation sur les schémas en barre (c'est une méthode de résolution de problèmes). Ces projets entrent dans l'axe 2 de l'école du socle.

Axe 2 du projet d'école est la galerie d'arts de l'école. Six nouveaux panneaux seront dévoilés à la fin de l'année.

Pour finir l'axe 3, création de l'espace parents animé par Angélique Bernardin de Villedieu Intercom. Le projet s'est interrompu en milieu d'année car ses missions ont été modifiées par Villedieu Intercom.

Pour l'école du socle : Axe 1 : la lecture (les petits champions de la lecture, compréhension de lecture au CP, lecture offerte et débat en CM2, théâtre, lecture contée).

Axe 3 : les langues (interventions des professeurs d'anglais et allemand auprès des CM2, journée franco-allemande).

Dans le cadre de la liaison école-collège, des projets se sont réalisés avec le collège (yoga, cross).

De riches projets pédagogiques ont été réalisés autour du thème de l'année « Les contes à dévorer ! » :

POUR LES MATERNELLES :

- projet avec la Chèvre rit de Granville pour tous les élèves de maternelle : séances à l'école et une visite de la chèvrerie
- sortie à la mer pour les maternelles
- accueil de poules qui ont disparues. Un nouvel accueil de poules est en pourparlers pour la rentrée 2022.
- spectacle Bille en bois dans l'enceinte de l'école.
- une sortie au cinéma
- lectures contées à la médiathèque « Petits lecteurs deviendront grands ».
- des lectures contées pour les CP de Madame Lebouvier et les classes de maternelles.

POUR LES ELEMENTAIRES

- une journée à Brocéliande pour les CE1, CE2, CM1 : balade contée en forêt, déjeuner en plein air et jeu de piste en bordure de forêt.
- 3 séances de cinéma au cours de l'année pour les élèves de CP au CM2. Le but est de permettre aux enfants au sein d'un projet pédagogique de rencontrer le lieu culturel qu'est le cinéma.
- la classe poney au Haras de Moyon pour les deux classes de CP
- le carnaval de l'école à l'occasion de la fête de la musique. Toutes les classes ont chanté un chant devant les résidents de la maison de retraite de Percy
- la classe de neige.
- les CE1, CE2, CM1, CM2 ont bénéficié de 10 séances de natation, les différentes interventions de deux intervenants sportifs (hockey sur gazon, course d'orientation, acrosport, etc).

Pour rappel, les sorties sont financées par l'Amicale Laïque avec l'aide financière des mairies et des familles. Un grand merci pour leur aide et leur temps pour nos élèves.

Prévisions des effectifs 2022-2023

Le directeur annonce 201 élèves à la rentrée 2022 inscrits au 28 juin 2022. Les chiffres peuvent encore changer cet été. La difficulté de la répartition concerne les 30 élèves de CE1.

Classes	Effectifs	
TPS/PS	21	87
PS/MS	23	
PS/MS	23	
GS	20	
CP - CE1	16 CP + 6 CE1	114
CE1	24	
CE2	24	
CM1	20	
CM2	22	

Le nombre d'élèves en maternelle est à la hausse. L'équipe pédagogique a décidé de s'organiser autour de 4 classes de maternelle, contre 3 cette année, et 5 classes d'élémentaire, contre 6 cette année.

Equipe pédagogique 2022-2023

A noter le départ de Fabiola MURIE-BLIN.

TPS/PS = Nathalie POLLET

PS/MS = Agnès OLIVIER-HONORE

PS/MS = Pas déterminé.

GS = Valérie HEUDIER

CP = Stéphanie LEBOUVIER

CE1 = Adeline ROZIER et Alexis BOURDAIS

CE2 = Fabienne LEFEVRE

CM1 = Carine DUBOURG

CM2 = Sandrine ENGUERRAND

Les ATSEM (Kasia, Marine et Fabienne) restent à l'école l'année prochaine. Une demande a été formulé à la mairie pour un renfort en GS. La mairie est en discussion pour prendre Astrid, une ancienne stagiaire de la MFR, en apprentissage durant 2 ans à l'école.

Le projet d'école

Les axes 1 et 2 de cette année seront poursuivis : résolutions de problèmes, galerie d'art devant l'école. Les projets en mathématiques vont changer.

Pour l'axe 3, l'espace parents n'est plus possible. Afin de soutenir la relation aux parents, les classes proposeront des activités qui seront ouvertes aux familles au sein des classes.

Le thème de l'année prochaine portera sur les émotions : connaître les émotions et les représenter dans l'art, gérer ses émotions.

L'école du socle continue. Deux projets s'ajoutent : M Bourdais interviendra :

- 1 heure par semaine dans le dispositif « devoirs faits » pour adapter sa lecture aux consignes auprès des 6h avec M Lamy, professeur de mathématiques. Le but est que par la suite les consignes soient harmonisées avec l'école primaire ;
- 1h à l'école de Beslon auprès des classes d'élémentaire.

L'année prochaine, les classes de la GS au CM2 bénéficieront d'une séquence de natation. Les séances de deux classes seront financées par l'Intercom, celles des 3 classes restantes seront financées par l'Amicale Laïque.

Point hygiène et sécurité :

Les deux exercices incendies obligatoires ont été réalisés en septembre et en janvier.

Le PPMS confinement (plan particulier de mise en sécurité) à l'échelle départementale a été annulé du fait des conditions sanitaires.

Au niveau ministériel, un protocole harcèlement a été créé. Il sera présenté lors du premier conseil d'école de l'année scolaire 2022-2023.

Questions diverses

- le président de l'Amicale Laïque : la fête de l'école s'est bien passée puisque de nombreuses personnes sont venues malgré la météo. Le budget de l'année a été bouclé. Une dynamique au sein des parents est de plus en plus présente.

- Un parent représentant questionne au sujet d'une construction d'un préau en maternelle. M. le Maire met en avant une discussion sur la technique de l'ouvrage. Le financement est inscrit au budget de l'année prochaine sans être certain.

- Les parents représentants soulèvent l'inquiétude autour du transport : les élèves de maternelle ne pourraient plus prendre le car, l'adulte accompagnateur dans un car ne serait plus. Une réunion aura lieu jeudi 30 juin au sujet de l'accompagnement dans les cars. La communauté de communes est impactée par les hausses du prix des énergies. A titre d'exemple la piscine de Villedieu accuse une hausse de 36 % de sa facture de gaz sur le 1^{er} semestre 2022. Les recettes fiscales et les dotations de l'Etat ne couvrent pas ces augmentations de prix, il revient donc à Villedieu Intercom de faire des économies conséquentes. L'augmentation des recettes fiscales ne couvrent pas les augmentations de prix. Le Maire, en qualité de président de la communauté de Communes Villedieu Intercom, explique qu'à ce rythme les dépenses actuelles ne peuvent être maintenues en l'état au risque d'une mise sous tutelle de Villedieu Intercom par la chambre régionale des comptes ce qui aurait des conséquences graves pour toutes les actions menées par la communauté de communes (garderies, centres de loisirs, etc...).

Dans la loi, l'accompagnateur dans le car est obligatoire pour accompagner les élèves de maternelle. Dans la pratique, 16 enfants de maternelle sont inscrits sur l'ensemble du territoire de Villedieu Intercom, dont 10 sur Percy (6 à l'école Maupas, 4 à l'école Sainte-Marie), dont deux n'utilisent pas le service, alors que le service coûte 37 000 € par an. Villedieu Intercom s'interroge donc sur le coût du service dont la suppression permettrait d'économiser cette somme. La situation a été discutée avec les intéressés pour proposer d'autres solutions (taxi, covoiturage, etc).

Les parents soulèvent le problème des fratries composées d'enfant en maternelle et en élémentaire. Et projettent la situation dans l'avenir. Les parents de ces fameuses fratries retireront leurs aînés du service de transport et ainsi le transport risque d'aller à sa perte.

Cette situation concerne la communauté de communes. Le directeur de l'école demande si les maires envisagent une solution pour l'école de Percy.

Au-delà de cette réforme sur les transports scolaires de maternelle, Villedieu Intercom souhaite recentrer ses actions sur des priorités qui correspondent aux attentes de nombreux parents. Il s'agirait par exemple d'augmenter les plages horaires de la garderie, d'augmenter significativement les places dans les centres de loisirs ou actuellement 78 enfants sont sur liste d'attente.

M le maire souligne une baisse du nombre d'enfant inscrit à ce service.

- Les enseignants s'inquiètent de l'amplitude horaire de la journée des enfants. Les parents questionnent les ressources humaines disponibles à la garderie pour garder les enfants qui seraient plus nombreux pour s'assurer.

Villedieu Intercom proposera de retransférer la compétence garderie aux communes pour diminuer ses dépenses. Chaque commune pourra décider du prix, horaires et organisation (à voir s'il est possible d'appliquer la gratuité de la garderie pour l'école de Percy et peut être élargir les horaires de la garderie). La décision sera prise par Villedieu Intercom ce jeudi 30 juin.

- Un parent demande ce qu'il en est de la médiathèque. Le maire précise que la médiathèque serait déplacée dans la mairie pour augmenter le temps d'accueil et transformée en tiers lieu « lecture publique ». Il indique que ce projet est en réflexion et fera l'objet d'une concertation avec les usagers dont les professeurs des écoles durant l'année 2023.

La maison médicale de Percy serait implantée dans les locaux actuels de la médiathèque. Un enseignant questionne l'intérêt de ce déménagement. Le maire répond qu'un agrandissement serait nécessaire pour accueillir le projet de développement de cette équipe médicale. Cet agrandissement étant difficile en l'état mais réalisable en lieu et place de la médiathèque et plus économique. Le maire précise que la réflexion en cours de transfert de la maison médicale vers la médiathèque est une idée de la communauté de communes et non des professionnels de santé.

Au-delà de l'aspect bâtiminaire, la communauté de commune souhaiterait aussi rationaliser les effectifs déployés sur les trois médiathèques en développant un lieu plutôt qu'un et ainsi allonger la plage horaire d'accueil.

Un parent précise que le changement n'est pas à l'initiative de l'équipe médicale mais une proposition apportée par Villedieu Intercom directement liée à la faible fréquentation de la médiathèque de Percy.